

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 novembre 2012

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Etaient présents : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Arnaud MIGNARD.

Absents : Mme Virginie BONNET, Mme Solange DUTOUR, Mr Gérard BRUEL.

Procuration : Mme Virginie BONNET à Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOUR à Mr Arnaud MIGNARD, Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET

Après rappel des décisions prises lors du Conseil précédent, l'ordre du jour est déroulé :

BATIMENTS / VOIRIE :

➤ **Réfection des peintures de l'église :**

L'adjoint chargé des bâtiments, Serge TAMAIN précise que les travaux de peinture sont terminés. Les bancs et chaises ont été réinstallés dans l'église le 27 novembre avec l'aide de bénévoles et quelques élus. Un grand merci à eux ainsi qu'à Mme Goyet qui a accepté d'entreposer chez elle le mobilier pendant les travaux.

Un piège à sons destiné à limiter le bruit du chauffage pendant les offices a été installé cet été.

Les vitraux endommagés par la grêle ont été en partie changés ; les derniers le seront début janvier.

Un courrier a été récemment adressé au Père TIBERE, afin de lui rappeler l'engagement de la Paroisse à participer à hauteur de 10 000 € pour aider au financement de ces travaux. Une cérémonie d'inauguration solennelle devrait être organisée en 2013, à l'initiative de l'Association Paroissiale.

➤ **Travaux école**

Avec le SIEL (syndicat intercommunal d'électricité de la Loire) des sondes thermiques ont été posées dans les locaux de l'école afin de rechercher les causes des écarts importants de températures dans certaines classes.

➤ **Travaux grêle :**

Une rencontre avec l'expert des assurances a eu lieu le 15 novembre afin de faire le point sur les dégâts causés par l'orage de grêle du 5 août 2012. De nouveaux dégâts ont été découverts notamment au niveau de l'éclairage ce qui va nécessiter des travaux importants à prévoir en 2013 au budget investissement. Des devis complémentaires ont été demandés par l'expert, notamment pour le clocher. Une nouvelle réunion avec l'expert est prévue début

janvier. A noter que le pourcentage de vétusté appliqué sur les devis de réparations des toitures (mairie ; local technique) sera très important. La commune reste donc dans l'attente du montant de l'indemnité de l'assurance et ne peut lancer les travaux avant le document de prise en charge.

➤ **Gestion des biens locatifs :**

La Commune envisage de confier la gestion des appartements locatifs de la Mairie à un cabinet de gestion immobilière. Des devis ont été demandés à plusieurs agences pour une prise d'effet en janvier 2013

➤ **SIEL : Convention cadre /Adhésion au SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune adhère à la compétence optionnelle SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) pour une durée de 6 ans. Suite à la réalisation de travaux sur le patrimoine communal, la Commune a cédé au SIEL des certificats d'Economie d'Energie.

Conformément aux modalités d'intervention du syndicat, une somme de 521 €, correspondant aux économies d'énergies, peut nous être restituée sous forme de travaux de maîtrise de la demande en énergie. La convention est approuvée à l'unanimité.

➤ **SIEL : Aménagement de la place du Souvenir**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la place du souvenir. A cet effet, il présente le devis du SIEL concernant les travaux d'aménagement du réseau d'éclairage public. La participation de la Commune s'élève à 4 681 €. Le Conseil municipal approuve ce devis.

➤ **SIEL : Equipement pour les illuminations :**

Suite à l'achat cette année, de nouveaux motifs lumineux, il y a lieu de prévoir de nouveaux équipements (poteaux, câblages supplémentaires non prévus initialement dans l'estimation réalisée par Mr MOUTON et Mr BRUEL). Le Siel a réalisé un devis à cet effet pour la somme de 4 000 €. Malgré le coût élevé et le caractère non prioritaire de cette dépense, les élus acceptent de terminer le projet de rénovation des décorations.

➤ **SIEL : Compétence optionnelle « Eclairage Public » :**

Monsieur le Maire expose aux élus que l'adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage public » de la commune arrivant à son terme, il y a lieu de prévoir son renouvellement. Les élus approuvent le renouvellement de l'adhésion participation communale serait de 3 044 €. Les élus approuvent ce devis.

➤ **Projet d'extension du réseau électrique et du réseau assainissement :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le chiffrage de l'extension du réseau électrique chemin Garnier, Le Siel a chiffré les travaux à 4 060 €, auxquels s'ajoute un montant similaire pour l'extension des égouts. Le Conseil municipal doit se prononcer sur la prise en charge de cette extension qui conditionne l'octroi d'un certificat d'urbanisme. Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable sur cette prise en charge sur le budget 2013 compte tenu de l'importance des travaux à engager sur les bâtiments communaux et l'éclairage public suite à la grêle (environ 250 000 €). Cette décision sera réalisable sur le budget 2014.

➤ **Réseau d'égouts :**

Suite à l'inspection télévisuelle des canalisations du domaine public chemin de la procession faisant apparaître un affaissement des tuyaux, des travaux de réfection des égouts devront être entrepris. Des devis seront demandés à des entreprises spécialisées.

➤ **STEP Grénieux :**

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de personnes raccordées à ce jour (environ 400 E/h) à la station d'épuration de Grénieux dépasse largement la capacité théorique (176 Eh) , ce qui se traduit par un fonctionnement épuratoire faible ne permettant pas de respecter la réglementation et générant un risque significatif d'amendes pour la Commune.

Les perspectives de construction d'habitations sur Grénieux au regard des zones classées constructibles actuellement, vont conduire à un accroissement significatif de population (sans même prendre en compte le projet de gros lotissement à Grénieux).

Monsieur le Maire et le premier adjoint ont rencontré les propriétaires et héritiers de la parcelle susceptible d'accueillir la future station. Ils ont constaté leur refus formel.

Ils ont ensuite rencontré les propriétaires d'une autre parcelle et constaté la forte réticence de ces derniers, à recevoir la totalité de la station sur leur seul terrain.

Au vu des observations du bureau d'études SINBIO sur la faisabilité d'implanter la station sur 3 parcelles appartenant à 3 propriétaires différents et estimant que cela réduirait l'impact environnemental pour les parcelles riveraines, et l'impact patrimonial pour les propriétaires concernés, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le nouveau projet d'implantation sur les 3 parcelles.

Après délibération, ce nouveau projet d'implantation est approuvé à l'unanimité et le bureau SINBIO est chargé d'actualiser l'étude en vue de la rédaction du cahier des charges de consultation des entreprises.

➤ **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale de l'Eau du Conseil Général lors de sa réunion du 19 juin 2012 a validé le projet de schéma d'aménagement et de gestion des Eaux Loire en Rhône Alpes et les documents qui l'accompagnent. Au titre de l'article L212.6 du code de l'environnement, la phase de

consultation a débuté. Le projet de SAGE est soumis au conseil municipal pour avis. Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet de SAGE.

➤ **Enquête publique /Déclassement de chemins:**

Monsieur le Maire rappelle que sur les 3 enquêtes publiques prévues, 2 ont été annulées en raison du changement récent de la réglementation. L'enquête publique en cours concerne le déclassement d'un chemin communal au lieu dit la galonnière. Cette enquête se termine le 15 décembre ; Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport.

➤ **Parking de l'école :**

Suite au décès du propriétaire de la maison située à l'entrée du parking, la question de l'achat de la maison par la commune est soulevée. Cette acquisition permettrait en effet d'agrandir le parking et d'améliorer la sécurité. La commune pourrait faire valoir son droit de préemption dans l'hypothèse d'une vente de cette maison.

➤ **Ralentisseurs :**

Monsieur le Maire informe les élus d'un courrier du Conseil Général soulevant quelques remarques sur l'emplacement et la taille des panneaux d'avertissement placés à l'amont des portes d'agglomération. Un avis technique a été demandé à un cabinet de maîtrise d'œuvre afin de solutionner le problème.

Concernant les ralentisseurs, un conseiller municipal rapporte les remarques des riverains qui se plaignent du bruit causé par le passage des véhicules sur ces dispositifs.

Une autre remarque est faite concernant le ralentisseur posé route de ste Foy qui se trouve à proximité de la courbe du virage. Compte tenu des lieux, il s'avère difficile de le déplacer.

A noter que les ralentisseurs devant l'école et posés depuis 2005 devront être changés suite à l'usure constatée de ces derniers.

PERSONNEL COMMUNAL :

➤ **Contrat CAE CUI :**

Il est rappelé au conseil municipal que le contrat aidé à l'école, est arrivé à son terme le 31 août. Compte tenu du non renouvellement du dispositif CUI en septembre (l'enveloppe financière attribuée pour ces contrats étant épuisée pour la période en cours), le conseil municipal a embauché une aide maternelle qui intervient les matins à l'école, en contrat à durée déterminée.

Les élus sont informés qu'une nouvelle demande de CUI a été déposée auprès de Pole Emploi permettant de pourvoir le poste d'ATSEM à temps plein.

➤ **Remplacement d'un agent titulaire :**

Le Conseil municipal est informé de l'embauche en contrat à durée déterminé d'un agent technique pendant l'arrêt maladie de l'agent titulaire.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Communauté de Communes :**

La réception des travaux de voirie effectués en 2012 dans le cadre du droit à tirage de la communauté de communes aura lieu le 3 décembre 2012. Mr GEIGER, membre de la commission voirie représentera la Commune en l'absence de l'adjoint concerné.

➤ **Finances :**

Des délibérations modificatives du budget communal et assainissement sont présentées et approuvées permettant de rééquilibrer certaines lignes du budget pour couvrir notamment les dépenses urgentes liées aux dégâts dus à la grêle. Deux projets d'investissement (aménagement local poste, et travaux d'adaptation (mises aux normes handicap sur les bâtiments) sont annulés pour couvrir ces dépenses de fonctionnement.

➤ **Finerbal :**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de FINERBAL (football club) dans lequel l'association confirme qu'elle souhaite conserver l'usage du terrain d'entraînement.

Certains élus avaient en effet préconisé de réaffecter le terrain d'entraînement du foot pour permettre la création d'un cours de tennis. De ce fait, la localisation du cours de tennis vers le cimetière s'avère pleinement justifiée, sur un terrain appartenant déjà à la Commune.

➤ **RPI Nervieux/Mizérieux :**

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2013 ont été établies : elles s'établissent à 133 élèves et sont à la hausse par rapport à celle de 2012, même si le nombre d'enfants reste tangent pour conserver durablement 6 classes.

Les élus sont informés qu'une réunion, distincte de celle du conseil d'école, aura lieu une fois par trimestre, avec les parents d'élèves, les élus de Mizérieux, le personnel municipal concerné, portant sur toutes questions relatives au fonctionnement de la cantine et de la garderie scolaire, hors conseil d'école qui doit traiter de l'organisation pédagogique.

➤ **Tourisme :**

Le conseil municipal est informé d'un courrier des propriétaires des chambres d'hôtes les Béatrons à Grénieux qui souhaitent être rattachés à l'office du tourisme de Feurs.

➤ **Vœux de la municipalité :**

Comme chaque année, Monsieur le Maire et l'ensemble des élus auront le plaisir de recevoir la population à la cérémonie des vœux de la municipalité qui aura lieu le :

**Dimanche 6 janvier 2013 à 11 heures
à la salle Jeanne d'Arc.**

Une présentation vidéo retracera les grands moments de l'année 2012 ainsi que les projets 2013.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 25 janvier 2013.
(reportée).